

N/REF : 10/10/2025 13H39 C:263561 I:27328
V/REF : OSMIL807611244
V/Email reçu le Vendredi 10/10/2025 a 13H39

FONCIA ALPES DAUPHINE

**1 RUE DES TROPIQUES
38130 ECHIROLLES**

V/REF.IMM. 700
IMMEUBLE : LA PORTE DE L'OUEST
2 a 30 AVENUE RHIN ET DANUBE
38100 GRENOBLE

St Martin-H, le 20 Octobre 2025

Référence Marché: NOTRE TARIF EN VIGUEUR

LOCALISATION : ALLEE 4 RHIN ET DANUBE - GRENOBLE -

CONTACT SUR PLACE :
ROCCO MARTINO (COPROPRIÉTAIRE) +33685055707
DAVID LAMOUREUX (MEMBRE DU CS) 06 31 49 24 58
PHILIPPE HERRMANN (PRÉSIDENT) 06 41 47 69 65

MOTIF : INTERVENIR POUR REFOULEMENT DANS LES CAVES DE LA MONTEE 4- UNE
CANALISATION D'EAU USÉES QUI EST BOUCHEE

Donneur d'ordre : Mme B. LORIN

=====

\$NATURE DE L'INTERVENTION :

Débouchage hydraulique avec véhicule équipé d'une
pompe haute pression.

LE 10/10/2025 A 16H00
INTERVENTION DEPUIS LES CAVES
DEBOUCHAGE HAUTE PRESSION DE L'HORIZONTALE DES EAUX VANNES
DEPUIS LE REGARD EXTERIEUR
EXTRACTION DE LINGETTES ET DE PAPIER

PREVOIR UNE SECONDE INTERVENTION POUR LE POMPAGE DES EAUX USÉES
DANS LES CAVES

LE 14/10/2025 A 13H30
INTERVENTION DEPUIS LES CAVES
NETTOYAGE ET POMPAGE DES CAVES
DESINFECTION DES SOLS

OBSERVATIONS : AS LCOMPTER Email envoyé le 14/10/25 a 17H04 Mme B. LORIN

ATTENTION: L'INTERVENTION DE DEBOUCHAGE EST SANS GARANTIE DE RESULTAT DEFINITIF

Le débouchage est une opération de première urgence qui permet uniquement d'assurer le rétablissement d'un écoulement.
Lors de nos travaux de débouchage, nous essayons si possible de déterminer l'origine de l'obstruction, mais ce n'est parfois qu'après plusieurs interventions que nous arrivons à déterminer la cause du refoulement et à y remédier de façon définitive avec d'éventuels travaux complémentaires.

=====				
Quantité	Heures - Suppléments - Descriptif	N°BT	P.U. HT	
1,00	Ff Débouchage canalisation	1	176,90	176,90
2,75	Ff pompage nettoyage	2	180,44	496,21
TOTAL H.T.				673,11
T.V.A. a 10,00%				67,31
TOTAL T.T.C.En EURO				<u>740,42</u>

L'immeuble est achevé depuis plus de deux ans.
Valeur en votre règlement au 30 Novembre 2025
Pénalités de retard: 3 fois le taux d'intérêt légal
(Loi n° 2008-776 du 4 Aout 2008)
Indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement : 40 euros
TVA acquittée sur les encaissements.

Merci d'adresser votre règlement à la Société au :
101 Avenue Paul Marcellin
69120 VAULX-EN-VELIN